



Maire	D.G.

# PROCÈS-VERBAL

## Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 7 mars 2016 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

**PRÉSENTS:**

Messieurs les conseillers Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

**ABSENTS :**

Monsieur le conseiller Joe Stairs et madame la conseillère Sylvie Lefebvre

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2016-03-047** Il est proposé par monsieur Alain Carrier  
appuyé par monsieur Richard Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 février 2016

**2016-03-048** Il est proposé par monsieur Jean R. Roy  
appuyé par monsieur Richard Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 février 2016 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a six (6) personnes présentes dans la salle. Aucune question n'est posée.

### 5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 6.3 Désignation de la personne pour régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales stipule que toute municipalité doit désigner une personne pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de cette loi, soit toute mécontente relative aux clôtures mitoyennes, aux fossés mitoyens, aux fossés de drainage et aux découverts;

**CONSIDÉRANT QUE** ces sujets concernent le travail de l'inspecteur en bâtiment et en environnement;

**2016-03-049 Il est proposé par** monsieur Jean R. Roy  
**appuyé par** monsieur Alain Carrier  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil désigne l'inspecteur en bâtiment et en environnement comme étant la personne pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales.

**QUE** la rémunération de cette personne est couverte par son salaire d'inspecteur en bâtiment et en environnement, et que les frais de déplacement de cette personne seront remboursables aux taux correspondant à l'allocation versée aux employés et officiers municipaux pour leurs déplacements dans le cadre de leurs fonctions.

**ADOPTÉE**

### 6.4 Résolution d'appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Benoit Tremblay

**CONSIDÉRANT QUE** M. Benoit Tremblay est actuellement co-proprétaire d'un terrain au nom de Les Entreprises CTC sur le chemin Griffin et que ce terrain est dans un territoire agricole, mais qu'un demi-hectare de ce terrain a été déclaré d'usage non-agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Tremblay opère Bonsens Excavation dans le demi-hectare du terrain qui est d'usage non-agricole et tente de faire une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir l'autorisation pour pouvoir continuer les opérations de Bonsens Excavation dans ce demi-hectare de terrain seulement;

**CONSIDÉRANT QUE** les zones blanches de la municipalité ne sont pas présentement réglementées pour ce genre de commerce;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne va pas à l'encontre des règlements municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** d'autres entrepreneurs possèdent une autorisation pour leur commerce dans leur propre demi-hectare d'usage non-agricole;

**2016-03-050 Il est proposé par** monsieur Robert Lebrun  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil donne son appui à la demande de M. Tremblay auprès de la CPTAQ.

**QUE** le conseil recommande à la CPTAQ, la demande de M. Tremblay qui souhaite que cette Commission autorise la continuation des opérations de Bonsens Excavation dans ce demi-hectare de terrain d'usage non-agricole.

**ADOPTÉE**

### 6.5 Salon national de l'habitation pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

**CONSIDÉRANT QUE** le Salon national de l'habitation offre des conférences portant sur les nouvelles tendances en rénovation, en aménagement extérieur, etc;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Salon se tient à Montréal du 7 au 11 mars 2016 et que l'inspecteur en bâtiment et en environnement propose d'y assister pour une journée, soit le 11 mars 2016, et que le coût pour y assister est de 13.00\$ (pour les aînés de 60 ans et plus);



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2016-03-051** Il est proposé par monsieur Alain Carrier  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Paul Carignan, à assister à ce salon la journée du 11 mars 2016.

**QUE** le conseil autorise le paiement du coût de cette journée de 13.00\$, et le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette journée.

**ADOPTÉE**

**6.6 Mandat à l'avocat pour étude du dossier d'abattage d'arbres illégal – matricules 0590 08 5040, 0590 07 4030 et 0590 06 3040**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu lieu un abattage d'arbres illégal sur les terrains appartenant à Gestion William Belval Inc. avec matricules n° 0590 08 5040, 0590 07 4030 et 0590 06 3040;

**2016-03-052** Il est proposé par monsieur Alain Carrier  
appuyé par monsieur Robert Lebrun  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil mandate les avocats de la Municipalité, Monty Sylvestre, à étudier le dossier et à préparer un constat d'infraction et tout autre recours jugé nécessaire à cet égard.

**ADOPTÉE**

### **7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

#### **7.1 Recrutement pour postes saisonniers**

**2016-03-053** Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par monsieur Alain Carrier  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la Directrice générale à embaucher deux étudiants, sujet à l'approbation de l'aide financière fournie par le programme Emplois d'Été Canada, pour combler les postes de Préposés à la protection de l'environnement, en procédant comme suit :

- un poste sera d'abord offert à l'étudiante embauchée l'an dernier, Lakesha Bryant, au taux horaire de 11.50\$;
- pour tout poste non comblé, il pourra être annoncé soit dans les journaux et le Quatre-feuilles d'Ogden, ou par le biais d'un envoi en nombre.

**ADOPTÉE**

#### **7.2 Nomination des membres du comité consultatif en environnement**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 3 du règlement numéro 2015.10 constituant un comité consultatif en environnement « composition du CCE », le comité consultatif en environnement est composé de six (6) membres ayant droit de vote. Ces membres doivent être nommés par résolution du conseil de la municipalité :

- Quatre (4) membres choisis parmi les résidents de la municipalité, à l'exclusion des membres du conseil et des officiers municipaux ;
- Deux (2) membres du conseil.

Les officiers du comité consultatif en environnement sont le président, le vice-président et le secrétaire. Ces officiers sont nommés par résolution du conseil de la municipalité.

L'inspecteur en bâtiment et environnement est d'office membre de ce comité et secrétaire, sans droit de vote.

Le maire peut être membre du CCE. Si le maire n'est pas membre du CCE, il peut quand même assister à toutes les réunions du comité s'il le souhaite;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 4 du règlement numéro 2015.10 constituant un comité consultatif en environnement, «le terme d'office des membres est de deux (2) ans à partir du premier jour du mois de janvier. Le renouvellement des mandats est effectué par résolution du conseil»;

**2016-03-054 Il est proposé par** monsieur Alain Carrier  
**appuyé par** monsieur Richard Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil donne mandat aux membres du conseil municipal à siéger sur le comité consultatif en environnement, soit:

- Mme Sylvie Lefebvre (membre du conseil)
- M. Michael Sudlow (membre du conseil)

**QUE** le conseil donne mandat aux citoyens suivants à siéger sur le comité consultatif en environnement, soit:

- M. Benoit Bissonnette
- M. Jean Bourque
- M. Michel Hébert
- Mme Lise Rousseau

**QUE** le président et le vice-président seront nommés à la prochaine séance du CCE et seront soumis au conseil pour approbation.

**QUE** l'inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Paul Carignan est d'office secrétaire du comité.

**QUE** les membres du comité consultatif en environnement seront rémunérés en fonction de leur présence aux réunions du comité. La rémunération est de trente-cinq dollars (35.00 \$) par réunion à laquelle ils assistent.

**ADOPTÉE**

### 8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

#### 8.1 Appel d'offres pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière

**2016-03-055 Il est proposé par** monsieur Jean R. Roy  
**appuyé par** monsieur Richard Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'épandage d'environ 150,000 litres de chlorure de calcium 35%, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2016.

**ADOPTÉE**

#### 8.2 Embauche de l'employé de la voirie saisonnier pour la saison 2016

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a offert le poste d'employé de la voirie saisonnier pour la saison 2016 à M. Derek Calloway, tel que stipulé dans la résolution 2016-02-032, et que celui-ci a accepté le poste;

**2016-03-056 Il est proposé par** monsieur Robert Lebrun  
**appuyé par** monsieur Richard Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil accorde le poste d'employé de la voirie saisonnier pour la saison 2016 à M. Derek Calloway, au taux horaire de 15.00\$.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**QUE** la date de début de l'emploi, l'horaire de travail, de même que sa durée seront déterminés lors de la prochaine séance de travail du comité de voirie.

**ADOPTÉE**

### 8.3 Taux horaire pour niveleuse pour la saison 2016

**2016-03-057** Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil demande à la directrice générale d'obtenir au moins deux (2) prix par écrit pour le taux horaire pour niveleuse pour la saison 2016.

**ADOPTÉE**

### 8.4 Modification de la programmation de la TECQ révisée (2014-2018)

**CONSIDÉRANT QUE** la programmation des travaux approuvée par le ministère des Transports dans le cadre de la subvention TECQ 2014-2018 telle que prévue par la résolution 2015-10-235 doit être révisée, car les travaux de pavage sur le chemin Marlinton au montant de 28,441.27\$ doivent y être supprimés vu que ces travaux ont déjà été payés par le fonds carrières et sablières;

**2016-03-058** Il est proposé par monsieur Alain Carrier  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil approuve cette modification de la résolution 2015-10-235 et de la programmation de la TECQ (2014-2018) qui y est décrite et accepte que les travaux de pavage sur le chemin Marlinton au montant de 28,441.27\$ soient supprimés de cette programmation et remplacés par des dépenses supplémentaires en 2016, 2017 ou 2018.

**ADOPTÉE**

## 9. FINANCES

### 9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 42,304.28\$ et les salaires s'élèvent à 10,263.89\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 52,568.17\$.

**2016-03-059** Il est proposé par monsieur Jean R. Roy  
appuyé par monsieur Alain Carrier  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

### 9.2 Listes des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 17,960.75\$;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL

### Municipalité d'Ogden

**2016-03-060** Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par monsieur Richard Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la liste des comptes à payer au 7 mars dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

#### 9.3 Liste des propriétés à vendre pour défaut de paiement de taxes

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité doit soumettre au conseil un état mentionnant les personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** cet état approuvé par le conseil doit être transmis, au plus tard le 20 mars 2016, à la MRC de Memphrémagog pour fin de vente pour défaut de paiement de taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Memphrémagog exige également que soient confirmés le taux d'intérêt applicable à chaque année ainsi que le nom de la personne désignée pour enchérir et, s'il y a lieu, acquérir ces propriétés au nom de la Municipalité de Ogden;

**2016-03-061** Il est proposé par monsieur Alain Carrier  
appuyé par monsieur Robert Lebrun  
et résolu à l'unanimité

D'inclure, dans la liste transmise à la MRC de Memphrémagog, les propriétés suivantes pour fin de vente pour défaut de paiement de taxes pour les années 2013 et suivantes:

Propriétaire(s) No. de matricule	Adresse Lot(s) no.	Taxes* Intérêt**	Total
LABEREE, John 0887 34 5545	1990 ch. Marlinton Lot 364-P	2,177.00\$ 296.36\$	2,473.36\$
JEFFERS, Mary 1291 01 1855	3695 ch. de Stanstead Lot 546-P, 557-P	2,796.87\$ 391.12\$	3,187.99\$
JEFFERS, Mary 1291 20 5040	Ch. de Stanstead Lot 557-P	140.56\$ 21.42\$	161.98\$
DAOUST SHAKESHAFT, Joseph 1388 51 7095	695 ch. de Stanstead Lot 581-1, 580-P	2,020.55\$ 96.33\$	2,116.88\$

\* Excluant les taxes 2016

\*\* Les intérêts sont calculés en date du 7 mars 2016. Les montants d'intérêts dans la liste transmise à la MRC seront calculés en date de la vente, soit le 9 juin 2016.

D'autoriser la Directrice générale à retirer de cette liste toute propriété susmentionnée dont les taxes pour l'année 2013 et les intérêts ont été acquittés avant le 20 mars 2016.

DE confirmer que le taux d'intérêt applicable pour les années 2013, 2014, 2015 et 2016 est fixé à 15% par année.

D'autoriser Vickie Comeau, directrice générale ou, en son absence, l'inspecteur en bâtiment et environnement, Paul Carignan, à présenter la mise de départ et à acquérir, le cas échéant, les



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

propriétés susmentionnées à la vente d'immeubles du 9 juin prochain, pour et au nom de la Municipalité de Ogden.

**ADOPTÉE**

### 9.4 Paiement des soldes payables sur les frais de transports réclamés en 2015 et 2016

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ogden a déposé une demande de subvention auprès de Transport Québec dans le cadre du volet souple du programme de transport adapté pour le financement du transport de citoyens handicapés en 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a pas encore reçu confirmation du montant qui sera octroyé en 2016 dans le cadre dudit programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le total des montants octroyés en 2015 ont déjà été payés à la Municipalité;

**2016-03-062 Il est proposé par** monsieur Richard Roy  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la Municipalité remboursera 70% des montant réclamés sur une base mensuelle jusqu'à ce le montant de la subvention ait été confirmé.

**QUE** lorsque le montant de la subvention aura été confirmé, la directrice générale est autorisée à rembourser 100% des nouvelles réclamations déposées auprès de la municipalité, à condition que le montant de la subvention accordée couvre le nombre de déplacements demandés.

**QUE** le paiement de tous les soldes dus sur les réclamations précédentes déposées en 2015 a maintenant été fait par la directrice générale.

**ADOPTÉE**

### 9.5 Dépôt de lettre de la MMQ

La secrétaire d'assemblée dépose une lettre datée du 29 janvier 2016 reçue de la MMQ. Copie de la lettre a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

### 9.6 Remboursement au fonds de roulement

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de remplacement du ponceau sur le chemin Cedarville au montant de 71,560.38\$ effectués en 2014 ont été inclus dans la programmation des travaux dans le cadre de la subvention TECQ 2014-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'approbation de la programmation des travaux en 2015, la municipalité peut constater un revenu de subvention à l'égard de ce projet au cours de l'année 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** ce montant avait initialement été payé par le fonds de roulement et était donc remboursable sur plusieurs années, mais qu'il peut maintenant être remboursé par anticipation étant donné le revenu constaté en 2015;

**2016-03-063 Il est proposé par** monsieur Jean R. Roy  
**appuyé par** monsieur Richard Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la Municipalité remboursera par anticipation le fonds de roulement au montant de 71,560.38\$.

**ADOPTÉE**





Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 10. ADMINISTRATION

#### 10.1 Renouvellement du contrat de service d'Infotech

**2016-03-064** Il est proposé par monsieur Alain Carrier  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la directrice générale soit autorisée à émettre un chèque au montant de 6,179.91\$ (incluant les taxes) en guise de paiement du contrat de service d'Infotech pour l'année 2016-2017.

**ADOPTÉE**

#### 10.2 Désignation du mois d'avril, Mois de la jonquille

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

**CONSIDÉRANT QUE** grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

**CONSIDÉRANT QUE** près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

**2016-03-065** Il est proposé par monsieur Alain Carrier  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité de Ogden décrète le mois d'avril, Mois de la Jonquille.

**QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**ADOPTÉE**

#### 10.3 Formation gratuite donnée par la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'Union des Municipalités du Québec pour la directrice générale et l'inspecteur en voirie

**CONSIDÉRANT QUE** la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'Union des Municipalités du Québec offre une formation gratuite à la directrice générale et à l'inspecteur en voirie;

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation vise à s'assurer que notre municipalité soit à jour et conforme en matière de SST;

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation gratuite d'une journée se tiendra le 14 avril 2016 à Ayer's Cliff;





Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2016-03-066** Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, et l'inspecteur en voirie, M. Vincent Langlois, à participer à cette formation gratuite se tenant le 14 avril 2016.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

**ADOPTÉE**

### 10.4 Formation ADMQ pour la directrice générale

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des directeurs municipaux du Québec offre une formation en gestion financière municipale aux directeurs généraux municipaux qui aura pour objectif de maîtriser les différentes sources de revenus et de financement possibles pour la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation d'une journée se tiendra à Sherbrooke le 5 avril 2016 et que le coût pour assister à cette formation est de 295.00\$ taxes en sus pour les membres de l'ADMQ;

**2016-03-067** Il est proposé par monsieur Richard Roy  
appuyé par monsieur Robert Lebrun  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à assister à cette formation se tenant le 5 avril 2016.

**QUE** le conseil autorise le paiement du coût de cette formation de 295.00\$ taxes en sus, et le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

**ADOPTÉE**

### 10.5 Demande de bourse de stage dans le cadre du programme « Je travaille pour ma ville »

**2016-03-068** Il est proposé par monsieur Richard Roy  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la Directrice générale à déposer une demande de bourse de stage dans le cadre du programme « Je travaille pour ma ville » pour défrayer une partie du salaire d'un stagiaire embauché durant la période estivale pour réaliser certains projets environnementaux.

**QUE** la demande de bourse de stage fasse référence au salaire, horaire et au nombre d'heures prévus au budget 2016.

**ADOPTÉE**

### 10.6 Formation gratuite donnée par Monty Sylvestre pour le maire

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillers juridiques Monty Sylvestre offre une formation gratuite aux élus au sujet des rôles et pouvoirs des administrateurs des organismes à but non lucratif (OBNL);

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation d'un après-midi se tiendra à Warwick le 10 mars 2016;

**2016-03-069** Il est proposé par monsieur Alain Carrier  
appuyé par monsieur Richard Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise le maire, M. Michael Sudlow, à assister à cette formation gratuite se tenant le 10 mars 2016.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

**ADOPTÉE**



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

---

### 11. LOISIRS ET CULTURE

#### 11.1 Location de toilette chimique pour le quai de Cedarville

**2016-03-070** Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par monsieur Richard Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la Directrice générale à louer chez Location Coaticook une toilette chimique à l'usage de la clientèle du quai de Cedarville au même coût que l'année passée, soit de 155.00\$ par mois, taxes en sus, plus les coûts de transport de 36.00\$ qui seront payables le premier et dernier mois seulement.

**ADOPTÉE**

### 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

#### 13.1 Adoption – Projet de Règlement n° 2016.04 intitulé Règlement n° 2016.04 d'amendement au règlement de Zonage n° 2000-3 et fixant la date de l'assemblée de consultation

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 1 février 2016;

**2016-03-071** Il est proposé par monsieur Jean R. Roy  
appuyé par monsieur Alain Carrier  
et résolu à l'unanimité

**QU'**il est résolu d'adopter le projet de règlement n° 2016.04 d'amendement au Règlement de Zonage.

**QUE** le présent projet de règlement n° 2016.04 aura pour objet de modifier le règlement de zonage en modifiant l'article 10, Définitions, en y ajoutant la définition d'un lac et d'un cours d'eau, et en modifiant l'article 52, Secteurs d'interdiction à l'exploitation forestière, en y remplaçant le premier alinéa.

**QUE** copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 4 avril 2016, à 18 h 45, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**ADOPTÉE**

#### 13.2 Adoption - Projet de Règlement n° 2016.05 intitulé Règlement n° 2016.05 d'amendement au règlement de Zonage n° 2000-3 et fixant la date de l'assemblée de consultation

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 1 février 2016;

**2016-03-072** Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QU'**il est résolu d'adopter le projet de règlement n° 2016.05 d'amendement au Règlement de Zonage.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**QUE** le présent projet de règlement n° 2016.05 aura pour objet de modifier le règlement de zonage en modifiant les articles 10, 39 et 40, et en y ajoutant l'article 46.2, Dispositions relatives aux nouvelles installations d'élevage porcin et à l'agrandissement des installations d'élevage porcin existantes.

**QUE** copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 4 avril 2016, à 18 h 45, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**ADOPTÉE**

### **13.3 Adoption - Règlement n° 2016.06 intitulé Règlement n° 2016.06 modifiant le Règlement concernant les Permis et Certificats n° 2000-8 et ses amendements**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Robert Lebrun à la séance ordinaire du conseil tenue le 1 février 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats en modifiant le tableau intitulé « Tarification – obligations de certificat » faisant partie intégrante de l'article 23 « Certificat d'autorisation pour fins diverses » en modifiant l'item numéro 8, et en ajoutant un texte à l'article 31.

**CONSIDÉRANT QU'**une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

**2016-03-073 Il est proposé par** monsieur Alain Carrier  
**appuyé par** monsieur Robert Lebrun  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le règlement n° 2016.06 intitulé « Règlement n° 2016.06 modifiant le Règlement concernant les Permis et Certificats n° 2000-8 et ses amendements » est adopté.

**ADOPTÉE**

### **13.4 Adoption - Projet de Règlement n° 2016.07 intitulé Règlement n° 2016.07 d'amendement au règlement de conditions d'émission de permis de construction n° 2000-6 et fixant la date de l'assemblée de consultation**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 1 février 2016;

**2016-03-074 Il est proposé par** monsieur Jean R. Roy  
**appuyé par** monsieur Alain Carrier  
**et résolu à l'unanimité**

**QU'**il est résolu d'adopter le projet de règlement n° 2016.07 d'amendement au Règlement de conditions d'émission de permis de construction n° 2000-6.

**QUE** le présent projet de règlement n° 2016.07 aura pour objet de modifier le règlement de conditions d'émission de permis de construction en y ajoutant la note 6 à la fin du tableau de l'article 7, Conditions d'émission de permis de construction.

**QUE** copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 4 avril 2016, à 18 h 45, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**ADOPTÉE**



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

---

### 14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

#### 14.1 Diverses rencontres

M. Sudlow remercie tous ceux qui se sont montrés intéressés à faire partie du Comité consultatif en environnement. Il mentionne aussi l'entente pour la protection incendie avec la Ville de Stanstead et qu'il reste un item à régler pour pouvoir finaliser l'entente. M. Sudlow fait un rappel que le comité pour l'embellissement d'Ogden se rencontrera ce mercredi et que des volontaires seront nécessaires pour la plantation des arbustes qui aura lieu le 30 avril 2016.

#### 14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Mme Lefebvre a assisté à la rencontre de la MRC pendant l'absence de M. Sudlow. M. Sudlow donne un résumé de quelques sujets notés par Mme Lefebvre, soit le vélo-tourisme, le problème de l'hébergement touristique, l'intérêt payable à la SQ par les municipalités, et le projet d'optimisation des services incendie.

### 15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Hébert demande ce qui s'est passé avec l'ancien chemin municipal qui était mentionné à la dernière séance du conseil. Le conseil lui répond que ce sujet sera traité à la prochaine séance du conseil en avril. M. St-Jean demande où s'est produit la coupe illégale d'arbres, et le maire lui répond que c'était à la Descente 12. M. St-Jean mentionne aussi le problème des véhicules de pêcheurs stationnés dans le chemin près de chez lui, et cette situation sera discutée avec l'inspecteur en voirie.

### 2016-03-075 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 5 minutes.

---

Michael Sudlow  
Maire

---

Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière